

p2

Editorial

p4

Travaux en cours

p5

Saint-Brice « Village Etoilé »

p6

L'été à Saint-Brice

p7

Etat-Civil

p8

BIP à Saint-Brice

p8

Repas des aînés

p9

La rentrée 2014 aux écoles

p 10/11

**Informations citoyennes
La gendarmerie vous informe
DéTECTEURS de fumée**

p 12

ADIL

p 13

Pouce Travail

p 14

Défense contre les organismes nuisibles

p 15/16

Infos pratiques

p 17

Associations

p23

Calendrier des manifestations

p24

La Vie à Saint-Brice

Editorial

Mesdames, Messieurs,
Chers Concitoyens,

Le premier bulletin municipal est traditionnellement l'occasion de vous présenter toute l'activité de la commune depuis six mois : les travaux réalisés, la mise en place des activités périscolaires (TAP) ainsi que de la vie associative.

La vie communale de Saint-Brice est riche en activités et événements divers et variés, que vous pourrez découvrir ou redécouvrir car vous êtes nombreux à participer à toutes ces activités.

Tout début 2015, nous avons accueilli notre nouveau pharmacien. Nous lui souhaitons la bienvenue et une belle réussite.

Comment aborder cette nouvelle année sans avoir une pensée forte pour les victimes des attentats meurtriers faisant au total 17 morts : les journalistes caricaturistes de Charlie Hebdo, mais aussi des policiers dans l'exercice de leur fonction et des citoyens.

Editorial

Les journalistes et caricaturistes ont été assassinés pour avoir défendu la liberté d'expression, de conscience et de pensée contre tous les obscurantismes, tous les fanatismes et tous les intégrismes. Devant ce crime perpétré et exécuté de sang-froid, c'est d'abord aux victimes et à leurs familles que nous pensons.

Et maintenant au-delà du chagrin s'inscrit le devoir de justice. Il nous faut réfléchir au terrible piège politique que nous tendent les terroristes ainsi que l'écrit Robert Badinter : « Allumer la haine entre les Français, susciter par le crime la violence intercommunautaire, voilà leur dessein, au-delà de la pulsion de mort qui entraîne ces fanatiques qui tuent en invoquant Dieu. Refusons ce qui serait leur victoire. Et gardons-nous des amalgames injustes et des passions fratricides ».

L'expression de vœux après de tels moments est une tâche difficile. Aussi sincères soient-ils, ils se perdent à la fois dans la vague d'émotion qui nous a tous

submergés et dans les difficultés quotidiennes rencontrées.

Mais elle reste nécessaire dès lors qu'elle est porteuse d'espoir. Nous avons besoin des qualités humaines que sont l'humanisme, la tendresse et la gentillesse. Nous avons besoin de fraternité et de laïcité. « Nous avons besoin d'un monde humain qui donne à chacun l'occasion de travailler, qui apportera un avenir à la jeunesse et à la vieillesse la sécurité » (Charlie Chaplin dans *Le Dictateur*). Il nous faut lier l'intelligence collective et l'humanisme, échanger, favoriser l'épanouissement de chacun et faire du commun.

Car comme disait Jacques Brel : « Le Bonheur est notre destin véritable ». C'est avec cet espoir que je vous souhaite une bonne année.

Sylvie TUYERAS
Maire de Saint-Brice



Les travaux en cours

Le Radon

Le radon, gaz d'origine naturelle contenu dans la croûte terrestre, est incolore et inodore. Il est présent partout, mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques, tels que ceux du Limousin.

Les remèdes

- Une bonne aération quotidienne du bâtiment permet d'évacuer le radon (en ouvrant les fenêtres).
- Un système de ventilation mécanique assurant un renouvellement de l'air suffisant.
- Il est important de traiter le soubassement du bâtiment en le ventilant.

L'école de La Fabrique est concernée par ce phénomène. Des mesures effectuées régulièrement ont fait apparaître des traces de radon.

La commune a décidé de réaliser les travaux nécessaires à une bonne qualité de l'air dans les bâtiments scolaires. Un appel d'offres sous le contrôle du cabinet « L'arbre Ingénierie SARL » nous a permis de retenir l'entreprise SECB pour la somme de 34 500 euros. L'aide du conseil général s'élève à 8 280 euros et l'aide de l'Etat à 8 280 euros.

Radars pédagogiques

L'acquisition d'un radar pédagogique, lors du précédent mandat, nous a permis d'en mesurer l'intérêt.

Le conseil municipal s'est doté de deux nouveaux cinémomètres afin de poursuivre cette démarche de réduction de la vitesse des automobiles aux abords des écoles et de la traversée de certains villages.

Ils sont équipés d'un écran solaire pour accroître l'autonomie de la batterie. Ils sont « déplaçables » afin de répondre au besoin de mesurer la vitesse là où c'est nécessaire.

Ils vont être installés près des écoles dans un premier temps.

Le coût s'élève à 4 989 euros.

L'aide du Conseil Général est de 2 000 euros soit 40%.

Classe de petite section au Bourg

Lors de sa création, l'extension de la maternelle à l'école du bourg ne prévoyait pas un point d'eau dans la classe des petites sections. Cela permet, entre autres, d'effectuer les tâches de nettoyage lors d'ateliers peinture, sans quitter la surveillance de la classe. Cet oubli est réparé. Malgré un calendrier serré et la difficulté inhérente aux congés du mois d'août, la Sarl Bellayer a réalisé les travaux avant la rentrée 2014. Le coût de 1 121,80 euros comprend les raccordements divers, la pose d'un chauffe-eau de 15 l et d'un lavabo.

Abri-bus

Après les villages de la Borderie, Bosménard et la Basse Malaise, c'est maintenant à Bessillac que vient d'être réalisé un abri-bus pour le ramassage scolaire.



Cette construction en bois, réalisée entièrement par les cantonniers de Saint-Brice, arrive comme un symbole au moment des fêtes de Noël.

Cette construction témoigne du savoir faire de nos agents et complète désormais l'ensemble des villages de notre commune.

Bords de Vienne

Un réaménagement du site de pêche le long du chemin des Rives, sur la Vienne devrait voir le jour, dans les mois qui viennent. Le remplacement des peupliers par des (essences) arbres mieux adaptés aux contraintes liées aux crues et à la nature du sol permettra de conserver cet espace de détente tout proche de notre bourg, et situé sur notre sentier de randonnée.

Moderniser et mieux gérer la commune

La conjoncture économique du pays se ressent jusque dans nos foyers. Notre commune n'en est pas épargnée et la nouvelle équipe municipale travaille depuis son élection, sur tous les points d'optimisation budgétaire possible.

Aujourd'hui, l'objectif est bien de garantir la meilleure qualité du service public offert à la population tout en rationalisant dans les meilleures conditions possibles, les coûts de ces mêmes services.

Ainsi un des chantiers engagés a porté sur un audit des télécommunications communales (lignes téléphoniques et portables, accès à internet des écoles et de la mairie).

A l'origine, le budget communal de télécommunication représente plus de 600€ TTC par mois (soit plus de 7 200€ par an) tout compris. Cette somme correspond aux abonnements (18 lignes fixes et 5 lignes portables dont 2 publiphones dans les salles des fêtes), aux abonnements internet (3 lignes ADSL et 1 ligne WIMAX).

La question posée est simple : est-ce que cette configuration correspond aux besoins de la commune ?

Sans entrer dans les détails, plusieurs points d'amélioration sont apparus évidents :

A l'école du bourg, il y avait deux lignes téléphoniques, deux lignes internet et un portable. Le besoin identifié est de disposer d'internet dans l'ensemble des bâtiments, et de l'accès à une ligne téléphonique.

La décision a donc été prise de supprimer une ligne et un accès internet. Un câblage informatique et téléphonique a été réalisé gracieusement par les radioamateurs cet été. Le téléphone portable sera maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire pour la garderie, mais ne représente plus une nécessité car dans chaque bâtiment, il est possible d'appeler avec la ligne téléphonique de l'école.

Dans les gîtes ruraux, chaque gîte comportait une ligne téléphonique qui n'était plus utilisée par les locataires, désormais détenteurs de téléphones portables personnels.

Ces lignes ont donc été supprimées.

Dans les salles de Chambéry et de La fabrique, deux publiphones étaient présents. Hormis l'appel des secours, leur utilisation pour un autre usage n'était pas possible car les nouvelles cartes bleues

ne sont plus compatibles et il n'existe plus de télécartes. Ces publiphones ont été remplacés par des lignes téléphoniques classiques bloquées.

A la mairie, Un abonnement téléphonique inutilisé court pour la ligne supportant l'accès internet (ADSL). Cette ligne téléphonique a été supprimée.

Ces actions permettent de dresser un premier bilan d'économies au 31 décembre 2014 :

Action réalisée

- Suppression de la 2^e ligne téléphonique de l'école du bourg

Economie mensuelle réalisée : 20 €

- Suppression du 2^e accès internet de l'école du bourg

Economie mensuelle réalisée : 45 €

- Remplacement du publiphone de Chambéry

Economie mensuelle réalisée : 10 €

- Remplacement du publiphone de La Fabrique

Economie mensuelle réalisée : 10 €

- Suppression des 4 lignes des Gites Ruraux

Economie mensuelle réalisée : 80 €

- Suppression de la ligne « inutilisée » à la Mairie

Economie mensuelle réalisée : 20 €

Total Mensuel	185 €
Total Annuel (mensuel x 12)	2 220 €

Les télécommunications municipales sont le premier chantier sur lequel nous pouvons vous présenter les résultats chiffrés, et quantifiables dès aujourd'hui. Il y a encore de nombreuses actions en cours qui porteront leurs fruits dans les mois et les années futures.



Saint Brice « Village Etoilé »

Depuis quelques semaines vous avez pu découvrir de nouveaux petits panneaux bleus aux entrées du bourg.

En effet notre commune a été labellisée, par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), pour ses efforts en faveur d'une meilleure qualité de la nuit et pour ses actions de réduction de la pollution lumineuse. Ce concours "Villes et Villages Etoilés", récompense, par un label variant de 1 à 5 étoiles, les communes engagées dans une démarche d'amélioration continue, qui agissent pour la qua-

lité de l'environnement nocturne, tant pour les humains que pour la biodiversité, qui réalisent des économies d'énergie et qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre en entreprenant des actions sur l'éclairage public.

Au concours 2013, 183 communes françaises ont été primées. Elles représentent 300 000 habitants, dans 61 départements différents. En Haute-Vienne, 4 communes ont reçues cette distinction.

Des efforts reconnus

Notre commune a ainsi obtenu ses 2 étoiles pour ses actions dédiées à l'éclairage public :



Réhabilitation et remplacement des anciennes ampoules par des nouvelles moins consommatrices d'énergie dans le cadre du programme PEPS

Mise en place de deux réducteurs de puissance au bourg.

Coupure de l'éclairage public nocturne selon les périodes de l'année dans les villages qui sont équipés d'horloges astronomiques.

Cette labellisation est valable deux ans et nous engage à continuer notre démarche de développement durable

dans ce domaine.



L'été à Saint Brice



La fête du 3 août

Le comité Saint-Briçois a organisé le 3 août sur le site de Chambéry sa fête annuelle. Le vide-grenier



s'est installé cette année sur le site du camping et si les affaires ont bien marché le matin, une violente averse a découragé les flâneurs en milieu d'après-midi.

Toutefois, le ciel s'est ensuite dégagé, ce qui a permis la tenue du marché de pays et le repas sous le chapiteau. Les bénévoles se sont bien activés au barbecue tandis que les gourmands se régalaient des produits locaux.

Après le feu d'artifice, la soirée s'est prolongée tard dans la nuit, grâce à l'animation de l'orchestre.

A la Fabrique

Le 24 août le comité des fêtes a tenu sa fête artisanale et son vide grenier qui a attiré de nombreux chineurs.

La 9^e Biennale d'Arts Naïf et Singulier

a ouvert sa boutique du 2 au 24 août sur le site de Chambéry. A St-Junien étaient exposées les peintures et à Rochechouart les sculptures et meubles : ces 3 villes formaient ainsi un itinéraire varié des arts naïfs et singuliers.

34 artistes y ont participé dont 7 venaient de l'étranger : Belgique, Royaume-Uni, Suisse, ou bien encore Italie, chacun apportant des œuvres diversifiées et des objets dérivés.



Si la participation des artistes est cosmopolite, ce fut aussi le cas des visiteurs, ainsi que l'indique le livre d'or. Avec le passage de près de 9 000 visiteurs pour l'ensemble des sites, la fréquentation a encore augmenté cette année.

Nous nous réjouissons d'apporter une fois encore notre participation, montrant ainsi notre attachement aux réalisations culturelles et aux actions permettant de renforcer les liens sur nos territoires.



*Madame Le Maire
et le Conseil municipal
vous présentent leurs
meilleurs vœux
pour l'année 2015.*

Etat-Civil

Naissances

Zoé AVERTY JANICOT	7 juillet 2014
Mathis LUSSAT	25 juillet 2014
Romane BONNIN	6 août 2014
Juliette DEMERY	15 août 2014
Simon SALESSE	17 septembre 2014
Théo DOUDET	25 septembre 2014
Léana TALABOT	27 septembre 2014
Lucas GARAUD	30 septembre 2014
Bella JACOB GUINET	7 octobre 2014
Lola MAUGEIN	12 décembre 2014
Constance DUROUDIER	16 décembre 2014
Tinaël LEBOUTET	25 décembre 2014
Noémie FERREIRA	26 décembre 2014

Mariages

Annabelle VERNEJOUX et Cyrille BATOUX	29 octobre 2014
Assel IMAMBAYEVA et Mathieu BATS	10 janvier 2015

Décès

Patrick LANGLOIS	14 août 2014
Louis CHARTIER	22 septembre 2014
Danièle SAUMON	23 septembre 2014
Maurice GOUTERON	20 octobre 2014
Adèle VEVAUD	17 novembre 2014
Yves TABESSE	12 janvier 2015

Nouveau pharmacien dans la commune
M. AUGRIS
Nous lui réservons le meilleur accueil



BIP à Saint Brice

Salle des fêtes de la Fabrique
Le 22 mai 2015
Une séance peu ordinaire
Cirque d'objets – magie
Compagnie Circo Aereo Jani Nuutinen

Les brigades d'Intervention Poétique (BIP) sont des propositions artistiques de proximité faites par la Mégisserie dans des lieux « Hors les murs ». Saint-Brice accueille à la salle des fêtes de la Fabrique « Une séance peu ordinaire » de la Cie Circo Aereo de Jani Nuutinen. Entre attraction fo-

raïne et entresoit, le Finlandais Jani Nuutinen invente un ingénieux spectacle de magie. Des tours de magie comme échappés d'une malle à souvenirs, des jeux de hasard et d'intuition, des astuces et des boniments sont au rendez-vous. Les enfants sont ébahis et les adultes s'interrogent...

L'artiste s'amuse avec nos sens, avec le hasard, avec des dés, des allumettes et des expériences chimiques... Un petit spectacle magique, poétique et malicieux.

Entrée gratuite, mais vous pouvez réserver auprès de la Mégisserie au 05 55 02 87 98



Repas des Aînés



Il a eu lieu cette année le dimanche 14 décembre pour tous les séniors de la commune de plus de 65 ans. Ce sont les membres du club qui avaient décoré la salle et le sapin : c'était encore une fois tout à fait réussi.

C'est « la Chaumière » qui a réalisé le repas, complété par les pâtisseries de la boulangerie Masneuf et animé par la formation de M. Breuil.

Encore une fois la bonne humeur était au rendez-



vous et nous avons oublié le retour de l'hiver et la pluie derrière les baies vitrées.

Depuis, les personnes n'ayant pas participé au repas reçoivent la visite des nouveaux conseillers municipaux qui leur apportent le colis d'une valeur équivalente.

Réjouissons-nous de ces moments de convivialité et de bonne humeur...

Certains particuliers ont été démarchés par des entreprises leur proposant l'installation de panneaux photovoltaïques. Il leur a été annoncé que par cette installation, ils pourraient être exonérés pendant 5 ans de la taxe foncière. Il s'agit bien entendu d'une information mensongère. Nous vous rappelons que pour vos travaux ou modifications de vos habitations, vous devez en informer la mairie.



La rentrée 2014 aux écoles



Réalisations pendant les TAP

Les effectifs du RPI se maintiennent avec 203 enfants dont : 73 à St-Martin (21 CE2/CM1; 24 pour la 2^e classe de CM1 ; et 28 CM2)

et 130 au bourg de St-Brice (18 toute petite section et petite section ; 24 moyenne section ;

27 grande section; 21 CP ; 18 CE1-CE2 et 22 pour la 2^e classe CE1).

A l'école de la Fabrique : actuellement l'école compte 36 élèves dont 21 petits et 15 grands.

Depuis la rentrée de septembre, les nouveaux horaires ont été mis en place et le mercredi matin est redevenu un temps de classe, jusqu'à 11 h 30 au bourg et jusqu'à 11 h à la Fabrique. Ainsi, il nous a fallu ouvrir la cantine le mercredi midi sur les deux sites .

De plus grâce à la mise en place de navettes financées par la commune, les enfants le souhaitant peuvent rejoindre les centres de loisirs pour l'après-midi. Cette organisation, un peu lourde, a permis aux familles de faire face aux difficultés rencontrées par la mise en place de ces nouveaux horaires, et aux enfants de profiter des services organisés pour eux sur le territoire.

Les activités périscolaires ou TAP, ont été organisées autour d'ateliers découverte sur 4 périodes dans l'année. Les ateliers découverte sont encadrés par des intervenants extérieurs, déjà habitués à travailler avec des enfants :

- initiation musicale avec un intervenant de l'école de musique intercommunale
- 2 compagnies arts du cirque
- 2 ateliers modelage d'argile ou de terre

- 1 atelier laine
- 1 atelier conte et éveil artistique

D'autres sont prévus pour la période printanière : culture et jardinage, activités sportives.

Les autres temps de TAP sont encadrés par le personnel communal qui propose des activités variées et saisonnières : soit 1 h à la Fabrique, soit 2 fois 45 minutes au bourg.

L'ensemble de ces activités, le personnel ou les heures de travail supplémentaires, la cantine du mercredi , les coûts des transports, constituent une part importante du budget, malgré une compensation apportée par l'Etat. De plus nous avons décidé de ne faire supporter aucune charge supplémentaire aux familles concernant les TAP.

Durant la 1^{ère} période environ 85% des enfants ont participé aux TAP, ce qui nous encourage dans les choix que nous avons faits.

Afin de faciliter le travail des différents personnels municipaux des écoles et d'offrir un accueil le plus performant possible pour les enfants, plusieurs commissions ont été ouvertes réunissant les personnels concernés, les élus mais aussi les représentants des parents d'élèves.

- pour les ATSEM, une charte est en cours d'élaboration
- pour la cantine, la commission des menus s'est réunie courant novembre afin de connaître les règles auxquelles nous sommes soumis pour élaborer les repas des enfants. Nous nous retrouverons en janvier pour poursuivre le travail.



La gendarmerie vous informe...

CONSEILLER

Le référent Sûreté au coeur de la Prévention Situationnelle

MOTEUR DE RECHERCHE

La Gendarmerie Nationale est à vos côtés pour améliorer votre sûreté.

Accueil | Prévention Situationnelle | Référént Sûreté | Vidéoprotection | Fiches thématiques | Localisation | Fiches conseils | Actualité

Un concept novateur à votre service:

Ensemble contre la délinquance :

Afin d'assurer au mieux la paix et la tranquillité publique, il est devenu indispensable d'engager très en amont un véritable partenariat avec les acteurs particulièrement exposés, qu'il s'agisse du secteur public ou privé. La délinquance et les dégâts qu'elle occasionne sont réellement l'affaire de tous.

L'Etat s'est engagé à être à vos côtés pour agir de manière préventive face aux actes de malveillance que vous pouvez rencontrer en mettant entre autre à votre disposition des personnels spécifiquement formés parmi les forces de l'ordre : **Les Référénts Sûreté.**

Que vous soyez :

chef d'entreprise, commerçant, élus, professions à risque,

une problématique de délinquance se pose à vous, nous pouvons vous proposer **gratuitement** notre expérience, afin de vous aider à trouver une réponse appropriée.

Une méthode efficace :

Basée sur une méthode qui a déjà fait ses preuves depuis de nombreuses années, la **Prévention Situationnelle** permet de bien analyser un site, de faire un bilan de la situation, de déterminer les points faibles et d'exposer le plus clairement possible aux demandeurs les moyens à mettre en place pour se préserver au mieux.

Une anticipation pour l'avenir :

Parce que l'anticipation et la réflexion peuvent être des facteurs importants d'amoindrissement des dommages causés par le passage à l'acte du délinquant, nous sommes à votre écoute.....

Votre application

Cambrio liste

Disponible gratuitement
Pour réaliser le catalogue de vos biens de valeur sur votre smartphone

Vous souhaitez en savoir plus sur les éléments pouvant constituer votre sûreté

Cliquez ici

Nouveau, l'application gratuite CAMBRIO LISTE pot

Une des missions de la gendarmerie est d'assurer la prévention technique de la malveillance. Cela consiste à renforcer la sûreté des lieux publics et privés, en proposant des mesures de défense passive de vos maisons, commerces, entreprises...

En Haute-Vienne, la gendarmerie a mis en place un dispositif spécifique, articulé autour d'un référent sécurité départemental, assisté par 22 correspondants répartis dans toutes les brigades.

L'expertise pratiquée par ces militaires vous apporte conseils et préconisations, afin de rendre vos propriétés et biens, plus résistants aux actes de malveillance.

Les correspondants sûreté sont les acteurs de proximité incontournables, de la prévention technique de la malveillance.

Le référent sûreté, quant à lui, intervient pour les cas complexes, ou ceux nécessitant le recours à des dispositifs de vidéo-protection, par exemple..

De nombreux renseignements, notamment constitués par des fiches conseils, peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet :

referentsurete.com

Pour les contacter :

Correspondants sûreté de la communauté de brigade de Saint Junien :

Adjudant BOUYGE – Brigade de St Junien – 05.55.02.10.23

Mdl-Chef BOUCHOT – Brigade de St Junien – 05.55.02.10.23

Mdl-Chef VISEUR – Brigade de Rochechouart – 05.55.03.60.17

Référent sûreté :

Adjudant-Chef AUCLAIR – Bureau de la Sécurité Publique-Partenariat – 05.55.04.52.14



Détecteurs de fumée

Détecteurs de fumée dans le logement (appartement ou maison) : ce qu'il faut savoir sur cet équipement bientôt obligatoire.

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015. D'autres mesures de sécurité devront également être prises dans les parties communes, avant cette même date, pour éviter la propagation d'incendie.

La loi Morange relative à l'installation d'au moins un détecteur de fumée dans chaque logement précise les conditions auxquelles doivent répondre ces appareils. Tout foyer français devra ainsi avoir installé au minimum un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015. Les exigences concernant les caractéristiques du détecteur de fumée obligatoire sont régies par la norme EN 14604 qui impose les conditions suivantes :

- Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.
- Emettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 dB(A) à 3 mètres
- Une durée de vie des piles de 1 an minimum
- Être équipé d'un bouton de test permettant de vérifier le bon fonctionnement de l'appareil
- Présenter un indicateur de piles faibles
- Fournir un certain nombre d'indications tel que le nom et adresse du fabricant, norme de référence, date de fabrication ou numéro de lot, type de batterie recommandée ainsi que divers instructions pour l'utilisateur.

Objectifs

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre

- de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie
- d'émettre immédiatement un signal sonore suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.



Obligation d'installation et de vérification du bon fonctionnement

Le détecteur de fumée doit être acheté et installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Le 8 mars (date de l'entrée en vigueur de l'obligation d'installation), si le logement est en cours de location et que le locataire a déjà acheté et installé un détecteur de fumée, le propriétaire devra le lui rembourser.

En cours de bail, le locataire doit veiller au bon fonctionnement du détecteur en vérifiant les piles (piles alcalines durée de vie 1 an, piles au lithium durée de vie 5 à 10 ans) ou en remplaçant le détecteur en cas de défaillance,

à moins qu'il occupe : un logement à caractère saisonnier, ou une résidence hôtelière à vocation sociale, ou un logement de fonction, ou une location meublée.

Dans ce cas, l'obligation de vérification du bon fonctionnement du détecteur appartient au propriétaire du logement.

Dans tous les cas, au moment de la mise en location, c'est au propriétaire du logement de s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux.

Emplacement du détecteur

Le détecteur doit :

- être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres
- il faut prévoir un détecteur par niveau
- être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire ou le propriétaire qui occupe son logement doit notifier l'installation du détecteur par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie.



ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT
DE LA HAUTE-VIENNE

L'ADIL 87 vous informe et vous conseille gratuitement en matière de logement

L'ADIL 87 délivre environ 10000 consultations chaque année dans le **domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement.**

Les conseils juridiques :

- **Relations propriétaires-locataires** : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer ...
- **Accession à la propriété** : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, syndic ...
- **Relations de voisinage** : bruit, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux ...

Les conseils financiers et fiscaux :

- **Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances,...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts,...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, ...

Des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bellac	2 ^{ème} & 4 ^{ème} mardi	9h30-12h30	Maison du Département
Bessines	1 ^{er} & 3 ^{ème} mardi	9h30-12h00	Maison du Département
Bujaleuf	3 ^{ème} mardi	14h15-16h45	Mairie
Châteauneuf la Forêt	1 ^{er} mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 ^{er} mardi	14h00-15h30	Mairie
Saint Junien	1 ^{er} & 3 ^{ème} jeudi	9h30-12h00	Maison du Droit
Saint Yrieix	2 ^{ème} & 4 ^{ème} jeudi	9h30-12h00	Maison du Département
Magnac Laval	2 ^{ème} & 4 ^{ème} mardi	14h00-16h30	Maison du Département
Cussac	1 ^{er} & 3 ^{ème} jeudi	14h00-16h30	Mairie
CAF	2 ^{ème} & 4 ^{ème} jeudi	14h00-17h00	Caisse d'Allocations Familiales

Un site internet : www.adil87.org

Il contient de nombreuses rubriques, dont « Se loger en Haute-Vienne », « Les offres de terrains en lotissement », « Amélioration de l'habitat », « Non décence et habitat indigne », « Impayés de loyers et expulsion »...

Il comporte de nombreux modèles de lettres.

Il permet aux internautes de connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

(Les mardis et jeudis uniquement sur rendez-vous)

ADIL 87 – 28, avenue de la Libération 87000 Limoges
Tél. : 05 55 10 89 89 Site internet : www.adil87.org



Pouce Travail fait sa rentrée et vous présente sa nouvelle plaquette !

Dans sa démarche permanente d'améliorer la qualité de ses services, Pouce Travail fait évoluer sa communication. L'intérêt est de rappeler les caractéristiques de l'offre de services pour les particuliers, les entreprises, les collectivités et les associations. En effet, l'association a élaboré une plaquette plus lisible ciblée sur les prestations qu'elle propose : ménage, repassage, jardinage, manutention, manœuvre, entretien de locaux.

Pouce Travail tient également à mettre en valeur les avantages de passer par son intermédiaire :

- l'efficacité, grâce à l'engagement d'une équipe expérimentée apportant une réponse réactive.
- la souplesse, puisqu'elle s'adapte aux besoins de chaque client et assure la fonction d'employeur.
- des avantages économiques, notamment pour les particuliers qui bénéficient d'une déduction d'impôts à hauteur de 50% des sommes versées.

En cette période de rentrée où il y a mille choses à faire, Pouce Travail met à votre disposition, l'ensemble de ses compétences. Chaque demande fait l'objet d'une attention particulière pour apporter la réponse la mieux adaptée à vos attentes et à vos besoins.

Toutes ces activités se développent en plus dans une approche socialement responsable, puisque l'association assure aussi une mission d'accompagnement socio-professionnel auprès de ses salariés.

Toute l'équipe est à votre écoute au **05 55 02 03 16** et vous trouverez plus d'informations sur le site internet www.poucetravail.com.



Défense contre les organismes nuisibles

**Une équipe à votre écoute, pour répondre à vos besoins :
Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes
nuisibles de la Haute-Vienne (FDGDON)**

Equipements de protection individuel

(masques, combinaisons, gants)

Maxime DARRAUD - 05 55 04 64 06

Stéphane CHAMPAGNOL - 06 82 93 10 70

05 55 04 64 06

Lutte contre les rongeurs aquatiques (ragondins)

Christel GOUTIERAS - 05 55 04 64 06

Maxime DARRAUD - 05 55 04 64 06

Programme espèces exotiques envahissantes

Christel GOUTIERAS - 05 55 04 64 06

Maxime DARRAUD - 05 55 0 6 06

Matériel de desherbage et accessoires

(réglage pulvé, contrôle, buse, manomètre)

Sylvain CARPE - 06 81 43 17 51 - 05 55 04 64 06

Lutte contre les ravageurs souterrains

en espace vert (taupes, campagnols)

Stéphane CHAMPAGNOL - 06 82 93 10 70

05 55 04 64 06

Sylvain CARPE - 06 81 43 17 51 - 05 55 04 64 06

Lutte contre les oiseaux (cervidés, pigeons)

Stéphane CHAMPAGNOL - 06 82 93 10 70

05 55 04 64 06

Maxime DARRAUD - 05 55 04 64 06

FDGDON Haute-Vienne

13 rue Auguste Comte - CS 92092

87070 LIMOGES

www.fredon-limousin.fr

MAIRIE

Tél. 05.55.02.18.13 - Fax 05 55 02 93 36
mairiest.brice@wanadoo.fr

HORAIRES D'ACCUEIL

DU PUBLIC

du lundi au mercredi : 8 h 30 - 12 h
13 h 30 - 17 h 30

le jeudi : 8 h 30 - 12 h

le vendredi : 9 h - 12 h / 14 h - 17 h

le samedi matin : 9 h - 12 h

Fermeture : Jeudi -après-midi

PERMANENCE DES ÉLUS

Le mercredi

Adjoints 16 h à 17 h

Le Vendredi toute la journée sur rendez-vous

Sylvie TUYÉRAS, Maire

Le Samedi

Sylvie TUYÉRAS, Maire 10 h à 12 h

ASSISTANTE SOCIALE

Juliette JEANNET Tél. 05 55 43 07 28

Permanences à Saint-Brice (Mairie)

le 2^e mercredi du mois de 9 h 30 à 11 h 30

Permanences à Saint-Junien sur R.V.

MDD Ouest Haute-Vienne

(ex MSDOL)

2, rue Alfred-de-Musset

87200 SAINT-JUNIEN

Tél. 05 55 43 06 06 - Fax 05 55 43 00 60

GARDERIE DE L'ÉCOLE

Horaires à Saint-Brice

- Le matin : à partir de 7 h 15

responsable : M^{elle} VINTENAT

- Le soir : jusqu'à 18 h 30

responsables : M^{elle} CHABNI

Horaires à La Fabrique

- Le matin : de 7 h 30 à 8 h 35

responsable : M^{me} BELAIR

- Le soir : de 16 h 05 à 18 h 30

responsable : M^{me} BELAIR

Tarifs

- 1/2 garderie plein tarif 1,50 €

- 1/2 garderie demi / tarif 0,80 € pour

le 2^e enfant

Prestations supplémentaires

15 € d'indemnité par quart d'heure de retard.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél. 05 55 32 49 73

OUVERTE DU LUNDI AU MERCREDI

9h - 12h et 13h30 - 17h

LE JEUDI

9h - 12h

LE VENDREDI

9h - 12h et 14h - 16 h 30

FERMÉ LE SAMEDI

LEVÉE COURRIER 15h40

RESTAURANT SCOLAIRE

Les tarifs de la cantine sont les suivants :

Repas régulier enfant (*avec forfait*) 2 €

Repas occasionnel enfant 3 €

Repas adulte (*avec forfait*) 4 €

Repas adulte occasionnel 6 €

CLIC AICARPA

Repas à domicile pour les personnes du 3^e âge.

Conseils et accompagnement.

Tél. 06 89 52 92 71

RECENSEMENT MILITAIRE

Les garçons et les filles nés en janvier, février, mars 1999 doivent se faire recenser à la mairie avant le 31 mars 2015. Ceux nés en avril, mai, juin 1999 doivent se faire recenser à la mairie avant le 30 juin 2015.

Ceux nés en juillet, août, septembre 1999 doivent se faire recenser à la mairie avant le 30 septembre 2015, Ceux nés en octobre, novembre et décembre 1999 doivent se faire recenser à la mairie avant le 31 décembre 2015.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Les personnes nouvellement arrivées sur la commune, ainsi que les jeunes ayant eu 18 ans, doivent se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2015.

Ce journal a été réalisé par :
Maryse Magoutier, Christine Berland
et la commission communication

Directrice de la publication :
Sylvie Tuyéras

Nous remercions tous ceux qui ont bien voulu participer à l'élaboration de ce numéro.

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE

Vous devrez vous munir de votre badge
du **lundi au samedi**
de **9h à 12h et de 14h à 17h30**.

Déchetterie fermée les dimanches et jours fériés.

RECTIFICATION DU RÔLE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Toute nouvelle situation familiale doit être signalée à la mairie, afin de procéder à la rectification du rôle des ordures ménagères.

Un justificatif de la modification doit être fourni.

Circuit N° 1	Circuit N° 3	Circuit N° 4	Circuit N° 5	Circuit N° 6/7
Lavaud Le Rochelot Le Pont à la Planche	La Basse Malaise L'Age Allée du Pacage Route de l'Age Le Puy de Mallet Route de Saint-Brice Le bourg Site de Chambéry RD 32 dire/St-Junien Rte Moulin de l'Hôpital (jusqu'au N°11 impair et 20 pair)	Les Goulilières La Borderie Chambéry Boussignac Bessillac La Ribière du Bouchet Bosménard Le Bouchet Le Château de la Vigne	Route du Lochon Les Bordes La Gaudine Bourreblanche La Fabrique	Le Grand Peisse Route des Séguines Route de Beaulieu Chabourde Route de Chantegros Grand Champs

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2015

Numéro circuit	Mois et jours de collecte
Bourg de Saint-Brice-sur-Vienne	Jeudi 15 janvier, jeudi 12 février, jeudi 12 mars, jeudi 9 avril, mercredi 20 mai, jeudi 11 juin, jeudi 9 juillet, jeudi 13 août, jeudi 10 septembre, jeudi 8 octobre, mercredi 18 novembre, jeudi 10 décembre
Circuit N° 1	Mardi 20 janvier, mardi 17 mars, mardi 19 mai mardi 28 juillet, mardi 15 septembre, mardi 17 novembre
Circuit N° 3 (hors bourgs)	Mardi 17 février, mardi 21 avril, mardi 16 juin, mardi 18 août, mardi 20 octobre, mardi 15 décembre
Circuit N° 4	Jeudi 19 février, jeudi 23 avril, jeudi 18 juin, jeudi 20 août, jeudi 22 octobre, jeudi 17 décembre
Circuit N° 5	Mardi 24 février, mardi 28 avril, mardi 23 juin, mardi 25 août, mardi 27 octobre, mardi 22 décembre
Circuit N° 6/7	Mardi 10 février, mercredi 15 avril, mardi 9 juin, mardi 11 août, mardi 13 octobre, mardi 8 décembre

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2015

Numéro circuit	Jour de collecte	Jours de collecte modifiés en raison des jours fériés
Circuit N° 1	Lundi	Mardi 7 avril, mardi 26 mai
Circuit N° 3	Mardi	Mercredi 8 avril, mercredi 27 mai, mercredi 15 juillet
Circuit N° 4	Jeudi	Mercredi 29 avril, mercredi 6 mai mercredi 13 mai, mercredi 24 décembre
Circuit N° 5	Jeudi	Vendredi 2 janvier, vendredi 15 mai
Circuit N° 6/7	Mercredi	Jeudi 12 novembre





Must Country



L'association de danse « Must Country » a tenu dernièrement son assemblée générale. Un bilan positif a été présenté par le président Philippe Lartigot. Entre l'organisation d'un bal, les sorties à différents festivals, la participation à la fête de la musique de Saint-Martin-de-Jussac et à une soirée d'application, les responsables de l'association sont très satisfaits de l'année écoulée.

- Pour cette nouvelle saison, une séance est consacrée aux enfants. Cela permet de promouvoir, au plus tôt, la danse et la musique country.



Bal du 10 janvier

Le tarif de l'adhésion reste inchangé : pour les enfants (- de 15 ans) 15€ à l'année. Puis à partir de 15 ans, c'est 15€ à l'année et 15€ par trimestre pour les cours.

Le bal qui s'est déroulé le 10 janvier 2015 à la salle des fêtes du bourg sur le thème de la galette des rois a accueilli de nombreux danseurs.

Vous pouvez venir nous rejoindre à la salle de Chambéry, les cours se déroulent :

Le mardi de 19h30 à 21h30, pour les personnes ayant déjà pratiqué la danse country

Le mercredi de 19h30 à 20h, pour les enfants et de 20h à 21h pour les personnes n'ayant aucune expérience de la danse country.

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site : www.mustcountry.fr

Merci à tous nos adhérents pour leur implication à la vie du club.

Pour plus de renseignements :

Tél : 06 13 29 60 24

ou par mail : mustcountry87200mail.com



Questions pour un champion

L'assemblée générale du club s'est tenu le 23 octobre à Saint-Brice en présence de Madame Tuyeras, maire de Saint-Brice.

À cette occasion, le club a fêté ses dix ans d'existence. Dix ans au cours desquels une douzaine de participants se sont réunis une fois par semaine pour jouer, comme à la télévision et faire fonctionner leurs méninges dans la bonne humeur et la convivialité. En effet, le club est équipé d'un matériel électronique qui permet à cinq joueurs de s'affronter en répondant aux questions par un « Julien Lepers » local. Le jeu se déroule selon le schéma habituel : neuf points gagnants, quatre à la suite, jeu décisif éventuellement, face à face. Rappelons que le club est ouvert à tous, la diversité des questions posées offrant à chacun l'opportunité de répondre quels que soient son âge et son domaine d'activité.

Mais avant tout le club est un lieu de rencontre d'amis qui viennent s'amuser en se cultivant et partager des expériences et des connaissances diverses.

Culture, convivialité, partage, telle pourrait être la devise du Club « Questions pour un champion » de Saint Brice.

Notre réunion hebdomadaire a lieu le jeudi de 19 heures à 23 heures (chacun peut venir et partir à l'heure qui lui convient) à la salle polyvalente de Chambéry de Saint Brice.

Pour tous renseignements téléphonez au : 05 55 02 10 29 ou au 05 55 02 40 09.



Amicale des retraités

Réunions et manifestations pour l'année 2014.
Amicale de Saint-Brice et le club d'Oradour-sur-Glane.

Janvier : assemblée générale le 14, le bureau a été reconduit pour un an.

Février : réunion habituelle à Saint-Brice et journée crêpes à Oradour + pot-au-feu au Milord le 20 février.

Mars : réunion Saint-Brice (tartes aux prunes de mardi-gras)

Avril : spectacle à Feytiat (les bijoux de l'Amérique latine) avec Oradour-sur-Glane.

Mai : le pique-nique toujours apprécié.

Juin : le 25 sortie d'une journée en Périgord.

Juillet : repas de vacances au restaurant Le Pont-à-la-Planche

Reprises des réunions bimensuelles en septembre pour les adhérents de Saint-Brice et repas de rentrée au Milord pour le club d'Oradour-sur-Glane.

Octobre : Thé dansant à Saint-Brice

Novembre : le 25 repas de fin d'année à la chaumière.

Décembre : le 9 : goûter de Noël (bûches et chocolats et tombola)

Et ce sera l'assemblée générale le 13 janvier 2015.

Bonne année à toutes et à tous.





Ecole de foot du Val de Vienne

L'assemblée générale de l'école de foot du Val-de-Vienne a eu lieu le vendredi 6 Juin à Oradour-sur-Glane. Ce qui ressort de la saison 2013/2014 : une bonne prestation de l'ensemble des équipes avec un effectif stable, un investissement de l'ensemble des dirigeants sur les manifestations et un bilan financier correct. Le bureau a été reconduit pour la nouvelle saison, à noter l'arrivée comme trésorière adjointe de Stéphanie Gavinet, pour l'encadrement des filles trois nouveaux dirigeants, Delphine Rochoux, Fred Lizot et Didier Lereclus, pour les U17 Pascal Galichet. Pour autant nous recherchons des bénévoles, pour encadrer, aider lors des manifestations, assister les coachs, aussi si vous souhaitez vous investir dans notre club, nous vous accueillerons avec plaisir. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements sur notre fonctionnement. A noter que lors de cette nouvelle saison et afin de proposer deux niveaux dans les catégories U15 et U17, nous serons en entente avec A.S Saint-Junien Football dans ces deux catégories. A noter aussi que l'école féminine de football s'est enrichie de deux équipes à huit évoluant en championnat régional, l'effectif ne demandant qu'à évoluer, les jeunes filles de 6 à 15

ans seront les bienvenues. A mi-parcours dans la première phase de championnat les U17A et B occupent la 2^e place de leur poule, les U15 Ligue la 8^e place, les U15B la 4^e place, les U13A la 1^{ère} place et les U13B la 4^e place. Les manifestations organisées par l'école de foot sont les suivantes :

- le 06/12/2014 : concours de belote à la salle des fêtes d'Oradour-sur-Glane. (à partir de 20h).
- le 20/12/2014 : déplacement en bus pour le match de Ligue 1 : Bordeaux-Lyon
- le 17/01/2015 : Galette des rois, salle de Saint-Martin-de-Jussac. (à partir de 19h)
- le 28/02/2015 : loto (à 20h30 salle des fêtes de Saint-Victurnien)
- le 01/05/2015 : Vide-greniers (esplanade du stade de Saint-Victurnien).

Nous tenons à remercier la municipalité pour toute l'aide apportée à notre association. Nous vous souhaitons de **bonnes fêtes de fin d'année.**

Philippe BERNARD

Président École de foot du Val-de-Vienne

Tél: 05.55.02.10.87 - Mobile: 06.80.03.63.32



Radio Amateurs

En route vers l'espace, avec les radioamateurs de St Brice

Cela fait bientôt trois ans, déjà, que le club Radio-amateur de Saint-Brice s'est engagé dans une mission spatiale auprès des agences spatiales internationales (CNES, ESA, NASA...). Le but ? Mettre en relation un astronaute à bord de l'ISS (Station spatiale internationale) avec les élèves du collège Paul Langevin avec les moyens de l'association, sans rien d'autre...

C'est un privilège qui n'est réservé qu'aux agences spatiales. Pourtant, depuis une quinzaine d'années, plusieurs programmes internationaux,

ARISS le dernier en date, permettent aux radioamateurs de communiquer directement avec les équipages de spationautes dans l'espace.

Le projet ARISS 87 est donc la participation du collège Paul Langevin à ce programme.

Le 5 décembre dernier, les élus et la presse locale ont été invités au collège pour une annonce. Sylvain Valat, président du club Radioamateur Scientifique de la Haute-Vienne, son équipe et la direction du collège ont présenté la grande nouvelle.

« Ce sera entre le 16 et le 22 mars 2015 que le collège Paul Langevin pourra entrer en communica-



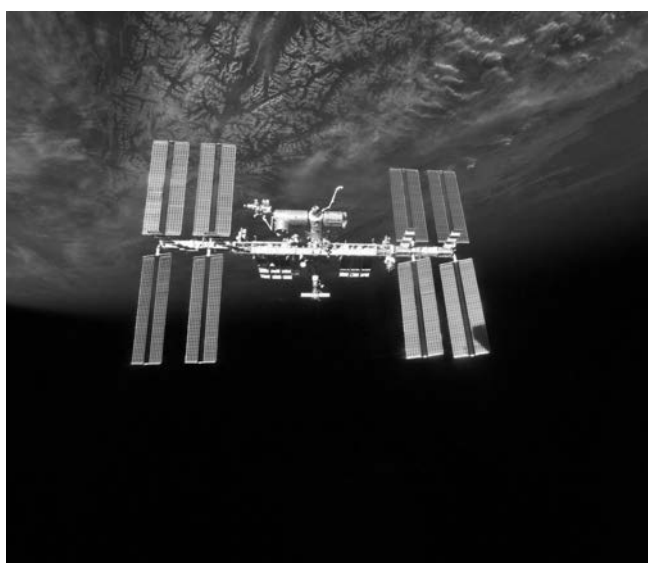
L'équipe ARISS 87 avec les élèves

tion avec l'ISS. Notre interlocuteur à bord sera Samantha Christoforetti, première femme italienne à aller dans l'espace. »

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, « Samantha Christoforetti parle français, les démarches sont en cours pour pouvoir échanger dans la langue de Molière ». Un énorme ouf de soulagement s'est fait entendre du côté de nos têtes blondes... Mais cela n'est pas encore validé !

Les radioamateurs vont donc travailler avec les élèves pour préparer ce jour J. Ils souhaitent inviter l'ensemble des partenaires qui sont venus les rencontrer ou qui ont simplement soutenu cette aventure qui continue de faire planer tout le monde... dans les étoiles

Contact : Sylvain Valat <http://www.f8kfz.org>
09.72.44.95.82



La station spatiale internationale



La station spatiale internationale



Parents d'Elèves du RPI



La seconde partie de l'année scolaire a vu une nouvelle manifestation puisque l'association a organisé sa 1^{ère} après-midi Zumba et soirée dansante. C'est dans une ambiance déchaînée que nos membres ont fait cette journée marathon.

Et c'est une nouvelle année scolaire encore remplie de manifestations pour l'équipe de l'Association des Parents d'Elèves. Cette année encore ils ont eu le plaisir de voir de nouveaux membres actifs arriver.

Et c'est avec entrain qu'ils ont ouvert les festivités avec le vide-jouets qui a eu lieu à Saint-Brice le 16 novembre dernier. Et même si le temps n'était pas

au soleil, exposants et acheteurs sont venus en nombre.

La buvette et les sandwiches ont encore connu un franc succès.

A peine remis de cette journée, il fallait déjà penser à mettre en place l'organisation du loto de Saint-Martin de-Jussac. Là aussi l'association a fait salle comble et vendu la totalité des cartons de jeux. La soirée s'est déroulée dans une bonne ambiance. Les membres remercient tous les partenaires pour leur générosité car sans eux rien ne serait possible.

Les membres remercient également M. Sébastien Beaumatin qui a gagné un concours organisé par la société Ds Smith et qui a fait don de son gain à l'association.

C'est ainsi que s'achève cette première partie de l'année scolaire pour les membres de l'association.

L'association vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et espère vous retrouver le 21 mars à Saint-Brice à partir de 20h pour le loto et...

le 18 avril pour la soirée dansante et l'après-midi zumba (pour la Zumba réservation au 06.31.22.80.05.).

**La présentation des Vœux
aux habitants de la commune aura lieu
le samedi 24 janvier 2015
à 19 heures à la salle des fêtes.**

**Sortie botanique en bordure de Vienne
le 30 mai 2105 animée par M^{me} Jacob.
vous pouvez y participer :
rendez-vous à Chambéry à 14 heures.**



Comité des fêtes de La Fabrique

Le deuxième semestre 2014 s'achève après des manifestations très réussies.

Le 24 août avec la fête artisanale entièrement repensée, qui a obtenu un franc succès.

La qualité et la diversité des artisans exposants étaient indéniables et, aux « Puces de la Chapelle », on pouvait chiner vieux papiers, meubles et bibelots proposés par professionnels et particuliers.

L'exposition dans la chapelle, de tableaux des peintres régionaux Jean Teilliet et de Jean Leproux (collection Alain Thomas) a attiré un grand nombre de visiteurs.

Le repas « fruits de mer » d'octobre à la salle des fêtes a manifestement été très apprécié.

Le repas des bénévoles de novembre, très convivial, a été l'occasion d'évoquer les manifestations de l'année finissant.

Le repas de Noël du club du 3^e âge, toujours à la salle des fêtes, avec la participation de M. Jean-François Bordas, adjoint au maire de Saint-Brice, s'est déroulé dans une très bonne ambiance, avec un menu festif élaboré par le Comité des Fêtes.

Enfin, le 13 décembre, le rendez-vous incontournable au marché de Noël, place Lacôte, à Saint-Junien, où le comité propose régulièrement ses galétous, ses crêpes, ses beignets et les produits de la boulangerie Maneuf de Saint-Brice.

2015. Bonne année à toutes et tous.

Une année spéciale, puisque l'association fête ses **50 ans** (1965-2015) et prépare un programme « Anniversaire ».

Tout d'abord le repas du **Carnaval** le 20 février.

Puis, la **Fête du muguet**, qui se voudra une grande fête populaire, avec spectacle le 30 avril et un 1^{er} Mai « cinquantenaire » tout particulier, avec des animations en rappel des années 1960, chorale, musique, apéritif festif, restauration sur place etc.

Ne révélons pas tout, votre présence sera notre récompense...

Rendez-vous en cette année 2015, pour célébrer cet événement dans la préparation duquel nous mettons tout notre cœur.

*P/le Comité des Fêtes
F. LAGARDE*

Calendrier des Manifestations

24 janvier à 19h

Vœux de la municipalité

Salle des fêtes

31 janvier

Théâtre

organisé par les parents d'élèves

Salle des fêtes du bourg

21 mars

Loto des écoles

Salle des fêtes, organisé par les parents d'élèves RPI

22 mars

Vide-greniers

organisé par la Gym Volontaire à Chambéry

18 avril

Après-midi Zumba

Soirée dansante

organisée par les parents d'élèves du RPI
Saint-Brice/Saint-Martin - Salle des fêtes du bourg

30 avril / 1er mai

**Fête du Muguet - Cinquantenaire du
comité des fêtes de La Fabrique**

22 mai à 20h30

**Une séance peu ordinaire
Cie Circo Acrea Jani Naufinen - BIP**

Salle des fêtes de La Fabrique

30 mai

Sortie botanique

organisée par M^{me} Jacob. Sortie en bordure de Vienne.
Rendez-vous à 14h à Chambéry

Elections cantonales

22 et 29 mars 2105



La Fête de la Châtaigne - 1^{er} nov. 2014



La Fête de la Châtaigne - 1^{er} nov. 2014

La Vie



La Biennale



La Biennale

à Saint-Briec



Repas de La Borderie - 6 sept. 2014



Vide-Greniers - 3 août 2014